Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

Band: 72 (1963)

Heft: 3

Artikel: Le typhus à Zermatt

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-683141

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch









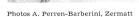












LE TYPHUA ZERMATT

Ouverture d'un hôpitsecours. Capacité 70 lits

DERNIERE HEURE

La Croix-Rouge suisse et l'épidémie de typhoïde de Zermatt

Berne, le 18 mars 1963 - La Croix-Rouge suisse communique:

« A la suite de l'épidémie de typhoïde qui sévit depuis quelques jours à Zermatt et a fait jusqu'ici une cinquantaine de victimes, les autorités valaisannes ont demandé à la Croix-Rouge suisse de mettre du personnel soignant à la disposition de l'hôpital de secours installé dans la localité, à l'intention des malades qui n'ont pu être évacués dans d'autres régions du pays. La Croix-Rouge suisse a aussitôt alerté plusieurs de ses sections et a délégué sans retard sur les lieux une infirmière, un infirmier membre d'une colonne Croix-Rouge valaisanne, une Samaritaine et cinq auxiliaireshospitalières Croix-Rouge. La Croix-Rouge suisse a également fourni du matériel sanitaire et des produits désinfectants et apporterait une aide accrue au village de Zermatt, si la situation venait à empirer. »

Ce communiqué de presse ne dit pas combien de démarches, de recherches, de coups de téléphone il a fallu pour pouvoir s'assurer le concours d'une infirmière diplômée ayant pu, par mesure tout à fait exceptionnelle, abandonner provisoirement son poste à l'hôpital. Le communiqué ne dit pas non plus quelle aide précieuse, indispensable ont apportée à cette infirmière, qui avait la charge d'une trentaine de malades alités, les cinq auxiliaires-hospitalières Croix-Rouge « formées précisément en prévision de telles interventions »; faisant partie des réserves de personnel de renfort des sections de la Croix-Rouge suisse, elles ont pu immédiatement se libérer de leurs obligations professionnelles et assumer ce service d'urgence.

L'épidémie qui a éclaté subitement à Zermatt prouve qu'hélas notre pays n'est jamais tout à fait à l'abri d'un événement inattendu, insolite, nécessitant la mise en œuvre immédiate des réserves de personnel et de matériel que la Croix-Rouge suisse se doit de tenir prêtes en tout temps.



